

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0007069539	Capitalisation	Capitalisation	Euro	500 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5% et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie ISR mise en œuvre repose sur une approche « en amélioration de note » : le score ESG moyen du portefeuille doit être supérieur au score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant les indices MSCI Europe Investable Market Index NDR in EUR (pour la poche Actions) et Bloomberg Barclays Euro Agg Goc TR Index Value Unhedged EUR (pour la poche Taux) après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Critères extra financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour la sélection des titres selon les critères ESG, la société de gestion s'appuie sur un prestataire externe, MSCI ESG Research, mais reste seule juge de la décision d'investissement.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :

- o Émissions carbone (scope 1 : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles & scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- o Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- o Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Il est par ailleurs précisé que cette approche « en amélioration de note », basée sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à l'absence de prise en compte, faute de données disponibles, du scope 3 (émissions indirectes) dans le calcul de l'intensité carbone utilisée comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

La stratégie de gestion vise à proposer un portefeuille flexible, grâce à une gestion active et discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux qui composent l'univers de gestion.

La construction du portefeuille du FCP repose sur une allocation stratégique ajustée dynamiquement selon les régimes de marchés. Pour ce faire, la société de gestion s'appuie sur des calculs d'anticipations de la volatilité ainsi que sur des hypothèses de rendement de chacune des classes d'actifs.

Le portefeuille sera ainsi géré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'expositions géographiques.

A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé en direct ou au travers d'OPC :

- Entre 0% et 50% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- Entre 50% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- D'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;
- Des anticipations de volatilité réalisée du FCP.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, réduire l'exposition au risque du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de l'actif risqué, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Le portefeuille aura recours à différents types d'instruments financiers. Concernant la sélection des titres vifs, le gérant appliquera les processus de sélection de titres suivants :

Titres « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant se positionnera acheteur des secteurs qu'il estimera approprié à la réalisation de l'objectif de gestion du portefeuille ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Titres « emprunts d'états et crédit » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 50% de l'actif net.

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

Le portefeuille pourra être investi, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 50% de son actif net en actions cotées ou titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 35% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net, sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinés issus de pays émergents puisse excéder 30% de l'actif net.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisations. Ils seront libellés en toutes devises.

❖ *Titres de créance et instruments du marché monétaire :*

Le portefeuille pourra être investi, en direct ou au travers d'OPC, entre 50% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en toutes devises. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 65% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net, sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinés issus de pays émergents puisse excéder 30% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Ils relèveront de toutes les notations.

Le FCP pourra investir dans la limite de 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Au minimum 90% des OPC détenus dans le portefeuille devront avoir obtenu le Label ISR.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage (dans la limite de 10% de l'actif net)

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et single-name) et Total Return Swap (TRS) (sur indices et single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste. Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 50% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés. Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- ☐ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM
- ☐ Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent dans le prospectus à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau de l'effet de levier indicatif du FCP est de 200%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les porteurs sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

La documentation réglementaire du FCP actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com depuis le 1er septembre 2023.

21/06/2024 :

IZNES devient centralisateur des parts au nominatif pur

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Le Fonds a continué d'être géré avec une volatilité limitée à 5%, s'appuyant pour cela sur un mécanisme d'exposition dynamique à une allocation stratégique.

Cette exposition, d'environ 47% début octobre, a dans un premier temps été réduite de 10%, le momentum actions étant défavorable ce mois-là. Par la suite, l'exposition a été renforcée très nettement en accompagnement de la hausse des actions, culminant à 75% fin mars, avant d'être momentanément réduite en avril à 70%. En effet, nous remontrons très nettement l'exposition dès le mois de mai jusqu'à fin juillet où elle atteint 87%. La correction observée fin juillet/début août nous amène à réduire le risque du fond. L'allocation stratégique se voit alors allégée à 72% et termine l'exercice à 74%.

Concernant l'allocation stratégique en elle-même, celle-ci n'a pas fait l'objet que de réaménagement majeur. Le poids global des actions a été de l'ordre de 31%, le reste étant composé d'obligations à hauteur de 69%. Géographiquement, la poche actions était investie à 5% sur les actions européennes, 11% sur les US, 10% sur le Japon et 5% sur les actions émergentes. Sur les obligations, le poids des souverains est resté maintenu. Sur la poche taux, 25% ont été investis sur les taux Euro (10%) et US (15%), 34% sur des obligations privées (Crédit IG pour 19%, High Yield pour 15%), e 10% en dettes émergentes.

Poche taux :

Le marché des taux a connu deux grandes phases en 2024 avec un premier semestre marqué par des chiffres économiques et d'inflation plus importants qu'attendus notamment aux Etats-Unis où l'économie a mis du temps à refroidir. Les taux en zone euro ont suivi les taux américains sur cette période avec le taux 10 ans allemand augmentant de 0.60% de janvier à juin.

Puis durant l'été, les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis sont enfin sortis en dessous des attentes pointant un ralentissement des créations d'emploi et d'une montée du taux de chômage (même si ce dernier reste sur des niveaux historiquement bas). Au même moment, l'inflation en zone euro a fortement baissé permettant à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'entamer son cycle de baisse de taux en juin. La Réserve fédérale (Fed) suivra 3 mois plus tard avec une première baisse agressive (0.50%) de son taux directeur. Dans ce contexte les taux longs ont fortement baissé terminant autour des 2% en septembre.

Dans le portefeuille nous avons progressivement augmenté la sensibilité aux taux d'intérêt durant le premier semestre de l'année à mesure que ces derniers augmentaient en privilégiant les maturités inférieures à 7 ans. Nous avons ensuite coupé notre sur-sensibilité en août en allant même à temporairement implémenter une position de sous-sensibilité aux taux, la baisse de l'été nous paraissant trop importante. Nous avons également profité de la baisse des anticipations d'inflation durant l'été pour ajouter des stratégies receveuses d'inflation qui devrait protéger le portefeuille si les banques centrales baissaient leur taux trop rapidement sans permettre ainsi à l'inflation d'atteindre la cible des 2%.

Côté pays, nous avons une préférence pour la France qui bénéficie aujourd'hui de valorisations attractives depuis le début de la crise politique qu'elle traverse (et dont le risque de dégradation est selon nous déjà dans les prix de marché) ainsi que l'Espagne dont la dynamique économique et fiscal est favorable.

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 8,64%.

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M PART C	FR0007069539	29/09/2023	30/09/2024	8,64%	0,00%	605,22 €	657,51 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	261 999 006,95	202 478 445,55
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	101 198 241,06	157 455 121,03
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	35 469 775,90	106 712 380,23
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE00BYZTVT56	ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF	58 212 895,31	46 688 758,80
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE00BKT1CS59	ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	54 188 201,14	38 899 775,41
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE00BMDFDY08	ISHARES II PUBLIC LLIMITED COMPANY USD HIGH YIELD CORP ETF	38 033 146,46	28 508 817,07
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON XL	36 103 187,74	24 118 187,32
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	LU221182196	CANDRIM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL SICAV	35 604 510,05	25 453 369,50
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE00BJK55C48	I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	22 954 244,98	17 344 938,88
OFI INVEST ISR PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0000979866	OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I	2 404 288,73	22 341 166,83

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle de la Value-at-Risk absolue telle que définie par le Règlement général de l'AMF (99% 1 mois). L'effet de levier indicatif du FCP est de 200%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
	4,26%	1,44%	2,18%

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 53 861 730 euros
- **Taux :** Pas de position au 30/09/2024
- **Crédit :** Pas de position au 30/09/2024
- **Actions – CFD :** Pas de position au 30/09/2024
- **Commodities :** Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 177 607 216 euros
- **Options :** 20 899 605 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- BNP PARIBAS SA
- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M

Identifiant d'entité juridique :
969500583VBCB6Y9QY94

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a notamment suivi une approche en « amélioration de note » : le score ESG global du portefeuille devait être supérieur au score ESG global de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant les indices MSCI Europe Investable Market Index NDR in EUR (pour la poche Actions) et Bloomberg Barclays Euro Agg Goc TR Index Value Unhedged EUR (pour la poche Taux) après élimination des 20% valeurs les moins performantes en ESG de cet univers. Le Fonds a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG globale du portefeuille s'établit à **7,25** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG global de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, s'établit à **6,92** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les 3 trois indicateurs suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone**: l'intensité carbone du portefeuille représente **115,36** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **146,11** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires;
- **L'indice de GINI** (pour la poche Taux) : **68,40**;
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** (pour la poche Actions) : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **52,08%** par rapport à son univers dont la part est de **38,29%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG global du portefeuille avait atteint **7,13** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, était de **6,82** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement de cet indicateur de durabilité a donc été atteint.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 septembre 2023 sont les suivantes :

- **L'indice de GINI** : **68,40** ;
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **58,30%** par rapport à son univers dont la part est de **38,88%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	13321,44 Teq CO2	53,29 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement	Notation ESG1 : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate :
			Taux de couverture = 57,86%	Taux de couverture = 71,90%		
		Emissions de GES de niveau 2	4061,56 Teq CO2	14,10 Teq CO2		
			Taux de couverture = 57,86%	Taux de couverture = 71,80%		
		Emissions de GES de niveau 3	112767,81 Teq CO2	404,25 Teq CO2		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = 57,86%	Taux de couverture = 69,22%	sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2023 :</u> Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
		Emissions totales de GES	130150,81 Teq CO2	457,92 Teq CO2		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	370,60 (Teq CO2/million d'EUR)	462,51 (Teq CO2/million d'EUR)		Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 57,77%	Taux de couverture = 68,91%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	673,24 (Teq CO2/million d'EUR)	814,52 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 57,85%	Taux de couverture = 70,21%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,08%	7,60%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 62,82%	Taux de couverture = 67,26%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total	Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,27%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 64,86%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique
			Taux de couverture = 57,12%	Taux de couverture = 60,94%		
			Part d'énergie non renouvelable produite = 41,73%	Part d'énergie non renouvelable produite = 47,70%		

		des ressources d'énergie	Taux de couverture = 9,84%	Taux de couverture = 3,78%		d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,42 (GWh/million d'EUR)	0,80 (GWh/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 64,04%	Taux de couverture = 30,05%		
					Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01%	1,26%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 65,19%	Taux de couverture = 60,92%		
					Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	399734,67 (T/million d'EUR CA)	0,00 (T/million d'EUR CA)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 5,23%	Taux de couverture = 17,82%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les	616,51 (Tonnes)	51,60 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des

		sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Taux de couverture = 28,63%	Taux de couverture = 70,29%	principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	enjeux : - « rejets toxiques » ; « déchets d'emballages et recyclages » ; « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,003%	7,66 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion	
			Taux de couverture = 68,14%	Taux de couverture = 60,92%			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,38%	PAI non couvert		Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI	
			Taux de couverture = 66,80%				

						dans les outils de gestion.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	19,93	12,97		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 26,04%	Taux de couverture = 40,44%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,62%	32,04%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 63,79%	Taux de couverture = 73,86%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 0,1%	Taux de couverture = 72,15%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0,14%		Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 62,50%	Taux de couverture = 74,68%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,07%	PAI non couvert		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).
			Taux de couverture = 68,88%			

						<u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	285,69 (Teq CO2/million d'EUR)	273,30 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : - « Énergie, carbone & filières vertes » - système de malus pour les Etats n'ayant pas ratifié le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris sur le climat ; Notation ESG propriétaire des Etats émergents : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de : L'indice de vulnérabilité environnementale Les émissions de gaz à effet de serre par habitant. - Le score de performance environnementale. Notation MSCI des Etats : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : « performance environnementale » (point de données « intensité des GES tendance »). <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 15,07%	Taux de couverture = 15,28%		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	PAI non couvert	0		Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des Etats émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de
				Taux de couverture = 15,93%		

						travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association...). Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles).
--	--	--	--	--	--	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
ISHARES J.P. MORGAN \$ EM CORP BD U	8,78%		
AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE NET ZE	3,75%		
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	0,97%	France	Agences
KFW MTN RegS	0,92%	Allemagne	
SPAIN (KINGDOM OF)	0,71%	Espagne	
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	0,71%	France	
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND RegS	0,58%	Allemagne	
ITALY (REPUBLIC OF)	0,56%	Italie	
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	0,55%	France	
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) RegS	0,54%	Allemagne	
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	0,53%	France	
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	0,52%	#N/A	Industrie
FRANCE (REPUBLIC OF) RegS	0,50%	France	
SPAIN (KINGDOM OF)	0,46%	Espagne	
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND RegS	0,46%	Allemagne	

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

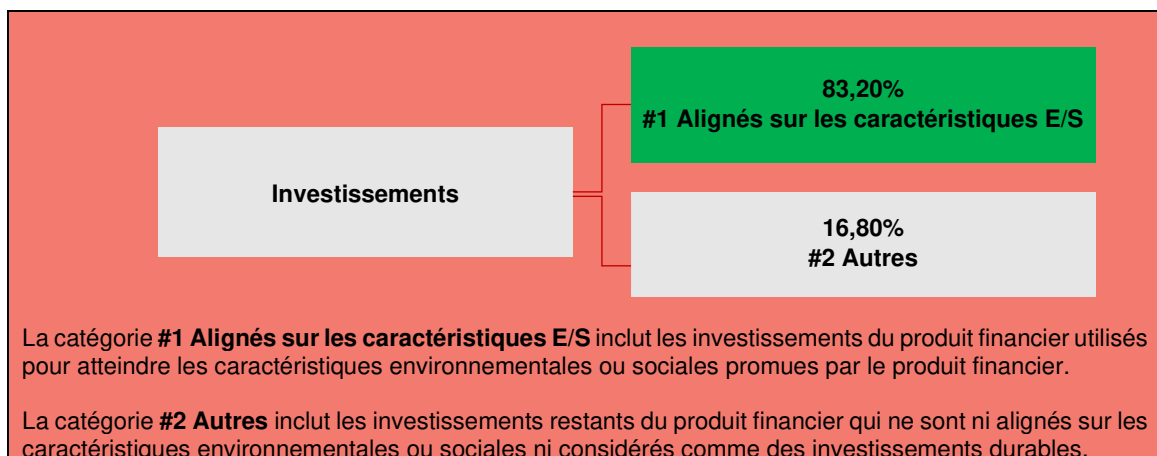
- Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Au 30 septembre 2024, le Fonds a **83,20%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

Le Fonds a **16,80%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- 2,30% de liquidités ;
- 0,09% de dérivés ;
- 14,41% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Poids
Obligations d'entreprises	63,57%
Industrie	37,89%
Institutions Financières	21,89%
Services aux collectivités	3,79%
Obligations d'Etat	15,86%
Fonds	12,54%
Obligations Souveraines & assimilées	5,76%
Agences	4,68%
Supranational	0,56%
Autorités locales	0,42%
Souverain	0,10%
Fonds	1,18%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?**

☐ **Oui**

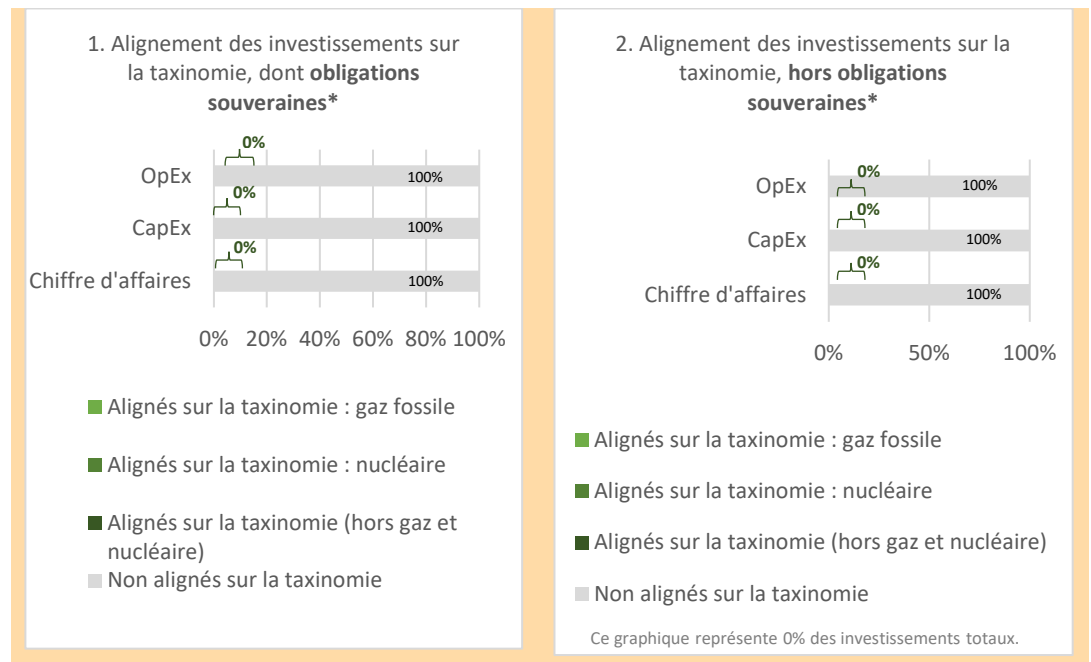
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	619 551 014,71
Actions et valeurs assimilées (A)	17 887 752,08
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 887 752,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	68 572 362,14
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 572 362,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	20 527 919,14
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	20 527 919,14
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	500 421 051,67
OPCVM	500 421 051,67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	12 141 929,68
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	619 551 014,71
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 515 815,64
Comptes financiers	3 581 475,49
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	7 097 291,13
Total Actif I+II	626 648 305,84

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	563 658 156,28
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	48 701 828,27
Capitaux propres	612 359 984,55
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	612 359 984,55
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	11 149 762,02
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	11 149 762,02
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 049 946,71
Concours bancaires	2 088 612,56
Sous-total autres passifs IV	3 138 559,27
Total Passifs : I+II+III+IV	626 648 305,84

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	452 932,83
Produits sur obligations	1 992 442,62
Produits sur titres de créances	2 019 261,34
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	167 378,99
Sous-total Produits sur opérations financières	4 632 015,78
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-44 906,25
Sous-total Charges sur opérations financières	-44 906,25
Total Revenus financiers nets (A)	4 587 109,53
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-2 912 635,45
Frais de gestion de la société de gestion	-2 912 635,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 912 635,45
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	1 674 474,08
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-5 363,16
Sous-total Revenus nets I = C+D	1 669 110,92

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	9 094 368,33
Frais de transactions externes et frais de cession	-699 101,53
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 395 266,80
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 309,02
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	8 393 957,78
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	38 636 814,19
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 147,85
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	38 635 666,34
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 093,23
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	38 638 759,57
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	48 701 828,27

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie ISR mise en œuvre repose sur une approche « en amélioration de note » : le score ESG moyen du portefeuille doit être supérieur au score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant les indices MSCI Europe Investable Market Index NDR in EUR (pour la poche Actions) et Bloomberg Barclays Euro Agg Goc TR Index Value Unhedged EUR (pour la poche Taux) après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Critères extra financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour la sélection des titres selon les critères ESG, la société de gestion s'appuie sur un prestataire externe, MSCI ESG Research, mais reste seule juge de la décision d'investissement.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :

- o Émissions carbone (scope 1 : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles & scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- o Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- o Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Il est par ailleurs précisé que cette approche « en amélioration de note », basée sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à l'absence de prise en compte, faute de données disponibles, du scope 3 (émissions indirectes) dans le calcul de l'intensité carbone utilisée comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

La stratégie de gestion vise à proposer un portefeuille flexible, grâce à une gestion active et discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux qui composent l'univers de gestion.

La construction du portefeuille du FCP repose sur une allocation stratégique ajustée dynamiquement selon les régimes de marchés. Pour ce faire, la société de gestion s'appuie sur des calculs d'anticipations de la volatilité ainsi que sur des hypothèses de rendement de chacune des classes d'actifs.

Le portefeuille sera ainsi géré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'expositions géographiques.

A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé en direct ou au travers d'OPC :

- Entre 0% et 50% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- Entre 50% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- D'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;
- Des anticipations de volatilité réalisée du FCP.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, réduire l'exposition au risque du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de l'actif risqué, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Le portefeuille aura recours à différents types d'instruments financiers. Concernant la sélection des titres vifs, le gérant appliquera les processus de sélection de titres suivants :

Titres « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant se positionnera acheteur des secteurs qu'il estimera approprié à la réalisation de l'objectif de gestion du portefeuille ;

- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Titres « emprunts d'états et crédit » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 50% de l'actif net.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	612 359 984,55	567 362 988,94	515 992 385,59	521 024 729,96	477 752 963,84
Nombre de titres					
Parts	931 325,9365	937 447,3589	866 873,3889	815 565,3779	780 061,2179
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	657,51	605,22	595,23	638,85	612,45
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	10,80	-9,42	-18,63	24,12	-17,14

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Un titre est noté « Investment grade » si sa note se situe dans la fourchette de Aaa à Baa3 pour Moody's ou de AAA à BBB- pour Standard & Poor's. Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec une note inférieure sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,50 TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 1,20 % TTC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	567 362 988,94
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	63 043 565,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-66 751 976,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 674 474,08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 395 266,80
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	38 635 666,34
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	612 359 984,55

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Royaume-Uni +/-	France +/-	Espagne +/-	Pays-Bas +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	17 888	3 135	2 472	1 956	1 860	8 464
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-8 761	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-20 900	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-11 773	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	68 573	57 497	4 732	6 344	-
Titres de créances	20 528	10 483	10 045	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 581	-	-	-	3 581
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-2 089	-	-	-	-2 089
Hors-bilan					
Futures	NA	65 791	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	133 771	14 777	6 344	1 492

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	697	266	9 629	9 051	48 929
Titres de créances	20 528	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 581	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-2 089	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	75 558	26 214	-35 981
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	22 717	266	85 187	35 265	12 948

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	NOK +/-	JPY +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	235	-	7 388
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	161	-	-	1 713
Comptes financiers	559	2	-	6
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	5	2 084

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	NOK +/-	JPY +/-	Autres +/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	11 720	11 997	9 317	-
Devises à livrer	-11 719	-	-	-9 113
Futures options swap	12 752	-	-	-1 555
Autres opérations	-	-	-	-
Total	13 473	12 234	9 322	523

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	68 572	-	-
Titres de créances	20 528	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	89 100	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	3 506	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	3 506	
<i>Société Générale</i>	3 506	
Comptes financiers	3 581	
<i>Société Générale</i>	3 581	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		370
Collatéral espèces		370
<i>Société Générale CIB</i>		370
Concours bancaires		2 089
<i>Société Générale</i>		2 089

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR001400KPZ3 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I <i>France</i>	Monétaire	EUR	74 195
FR0010247072 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON XL <i>France</i>	Actions	EUR	46 519
IE00BKT1CS59 <i>BLACKROCK LUX</i>	ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF <i>Irlande</i>	Obligations	EUR	45 295
LU221182196 <i>CANDRIAM</i>	CANDRIM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL SICAV <i>Luxembourg</i>	Obligations	EUR	42 380
FR0011024249 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I <i>France</i>	Obligations	EUR	41 598
LU0232467083 <i>ALLIANCE BERSTEIN</i>	AB FCP I FCP SUSTAINABLE US THEMATIC PORTFOLIO FCP <i>Luxembourg</i>	Actions	EUR	31 355
LU1644441807 <i>CANDRIAM</i>	CANDRIAM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL HIGH YIELD <i>Luxembourg</i>	Obligations	EUR	29 949
IE00BJK55C48 <i>BLACKROCK LUX</i>	I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF <i>Irlande</i>	Obligations	EUR	27 283
FR0011869163 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE I <i>France</i>	Actions	EUR	25 375

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion (suite)

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
IE00BYVJRP78 BLACKROCK LUX	ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF Irlande	Actions	EUR	23 159
FR0011614239 OFI INVEST AM	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R France	Obligations	EUR	21 432
IE00BMDFDY08 BLACKROCK LUX	ISHARES II PUBLIC LLIMITED COMPANY USD HIGH YIELD CORP ETF Irlande	Obligations	EUR	19 895
IE000R85HL30 AMUNDI AM	AMUNDI ETF ICAV - AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE ETF Irlande	Actions	EUR	19 360
IE00BYZTVT56 BLACKROCK LUX	ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF Irlande	Obligations	EUR	18 728
FR0000979866 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I France	Obligations	EUR	18 294
IE00B0M63284 BLACKROCK LUX	ISHARES PROPERTY EURO Irlande	Actions	EUR	8 161
IE00B52VJ196 BLACKROCK LUX	ISHARES II PLC ACCUM SHS EUR ETF Irlande	Actions	EUR	4 416
LU0478205379 DWS	DB X-TRACKERS II- IBOXX EUR LIQUID CORPORATE UCITS ETF Luxembourg	Obligations	EUR	3 026
Total				500 421

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	3 506 470,42
Coupons à recevoir	9 345,22
Total créances	3 515 815,64
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-250 048,57
Collatéral espèces reçu	-370 000,00
Provision commission de mouvement	-21 812,43
Achat à règlement différé	-408 085,71
Total dettes	-1 049 946,71
Total	2 465 868,93

Souscriptions rachats

Parts émises	100 015,8606
Parts rachetées	106 137,2830

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	40 873,56

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO000979866	OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I	159 429,00	114,75	18 294 477,75
FRO011869163	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE I	2 300,00	11 032,69	25 375 187,00
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	71 825,8075	1 032,99	74 195 340,89
FRO010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON XL	2 068,00	22 494,82	46 519 287,76
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	29 449,00	1 412,54	41 597 890,46
FRO011614239	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	19 055,2131	1 124,73	21 431 969,83
	<i>Sous-total</i>			<i>227 414 153,69</i>

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Revenus nets	1 669 110,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 669 110,92
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 669 110,92
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 669 110,92
Total	1 669 110,92
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 393 957,78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 393 957,78
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 393 957,78
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	8 393 957,78
Total	8 393 957,78
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				17 887 752,08	2,92
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				17 887 752,08	2,92
ABB LTD-NOM	Manufacture	CHF	7 495,00	390 015,45	0,06
ACS	Construction	EUR	3 074,00	127 509,52	0,02
AENA SME SA	Transport	EUR	601,00	118 757,60	0,02
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	412,00	71 383,12	0,01
ALCON INC	Manufacture	CHF	1 734,00	155 303,92	0,03
ASSICURAZIONI GENERALI	Finance/Assurance	EUR	8 703,00	225 842,85	0,04
BEIERSDORF	Manufacture	EUR	1 540,00	208 131,00	0,03
BUNZL	Commerce	GBP	2 661,00	113 021,74	0,02
CAIXABANK	Finance/Assurance	EUR	7 515,00	40 310,46	0,01
CARLSBERG B	Manufacture	DKK	1 374,00	147 009,24	0,02
CARREFOUR SA	Commerce	EUR	5 110,00	78 234,10	0,01
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	3 151,00	114 885,46	0,02
COLOPLAST B	Manufacture	DKK	83,00	9 742,24	0,00
COMPASS GROUP PLC	Tourisme	GBP	12 520,00	360 229,31	0,06
DANONE SA	Manufacture	EUR	3 388,00	221 371,92	0,04
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	4 682,00	166 819,66	0,03
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	1 018,00	214 492,60	0,04
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	IT/Communication	EUR	905,00	23 882,95	0,00
DIAGEO	Manufacture	GBP	667,00	20 866,55	0,00
E.ON SE	Energie	EUR	23 213,00	310 009,62	0,05
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	Energie	EUR	27 422,00	112 485,04	0,02
ELISA OYJ	IT/Communication	EUR	3 603,00	171 574,86	0,03
ENDEAVOUR MINING PLC	Mines	GBP	2 595,00	55 234,00	0,01
ENDESA	Energie	EUR	22 824,00	448 035,12	0,07
ENEL SPA	Energie	EUR	16 439,00	117 949,83	0,02
ENI SPA	Energie	EUR	26 119,00	357 360,16	0,06
EQUINOR ASA	Mines	NOK	4 620,00	104 819,57	0,02
GEBERIT AG-NOM	Manufacture	CHF	220,00	128 852,30	0,02
GENMAB	Science/Technologie	DKK	96,00	20 862,15	0,00
GIVAUDAN N	Manufacture	CHF	103,00	507 642,47	0,08
GSK PLC	Manufacture	GBP	28 511,00	519 643,43	0,08
HEINEKEN NV	Manufacture	EUR	657,00	52 323,48	0,01
HENKEL KGAA	Manufacture	EUR	1 241,00	94 750,35	0,02
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	114,00	251 484,00	0,04
HIKMA PHARMACEUTICALS	Manufacture	GBP	8 934,00	205 190,48	0,03
HSBC HOLDINGS PLC	Finance/Assurance	GBP	41 737,00	335 681,75	0,05
IBERDROLA SA	Energie	EUR	21 428,00	297 634,92	0,05
INDITEX	Commerce	EUR	8 959,00	476 081,26	0,08
IPSEN	Manufacture	EUR	828,00	91 494,00	0,01
JERONIMO MARTINS SGPS SA	Commerce	EUR	516,00	9 102,24	0,00

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KERRY GROUP A	Manufacture	EUR	1 766,00	164 502,90	0,03
KONE B	Manufacture	EUR	3 579,00	192 192,30	0,03
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Commerce	EUR	17 276,00	536 074,28	0,09
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	165 225,00	606 210,53	0,10
KUEHNE UND NAGEL INTERNATIONAL AG-NOM	Transport	CHF	1 353,00	331 693,03	0,05
LA FRANCAISE DES JEUX SA	Culture	EUR	8 903,00	328 876,82	0,05
LINDT AND SPRUENGLI PS	Manufacture	CHF	9,00	104 296,56	0,02
LONDON STOCK EXCHANGE	Finance/Assurance	GBP	561,00	68 907,16	0,01
LOREAL SA	Manufacture	EUR	351,00	141 119,55	0,02
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	1 018,00	160 844,00	0,03
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	688,00	340 078,40	0,06
NATURGY ENERGY GROUP SA	Energie	EUR	13 822,00	320 946,84	0,05
NESTLE SA	Manufacture	CHF	2 036,00	183 736,32	0,03
NORDEA BANK ABP	Finance/Assurance	SEK	9 602,00	101 511,46	0,02
NOVARTIS AG-NOM	Manufacture	CHF	4 710,00	486 033,78	0,08
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	4 060,00	428 512,14	0,07
NOVONESIS A/S	Manufacture	DKK	3 039,00	196 576,07	0,03
ORANGE	IT/Communication	EUR	13 337,00	137 171,05	0,02
ORION NEW B	Manufacture	EUR	5 359,00	263 769,98	0,04
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	936,00	126 921,60	0,02
QIAGEN NV	Manufacture	EUR	2 251,00	91 097,97	0,01
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Manufacture	GBP	2 948,00	162 165,69	0,03
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	Manufacture	EUR	1 323,00	67 208,40	0,01
RELX PLC	IT/Communication	GBP	7 019,00	296 011,91	0,05
REPSOL	Manufacture	EUR	10 729,00	127 085,01	0,02
ROCHE HOLDING LTD	Manufacture	CHF	940,00	270 183,23	0,04
SAGE GRP	IT/Communication	GBP	7 996,00	98 454,44	0,02
SAMPO OYJ A	Finance/Assurance	EUR	3 570,00	149 583,00	0,02
SANOFI	Manufacture	EUR	5 145,00	529 420,50	0,09
SAP SE	IT/Communication	EUR	1 290,00	263 676,00	0,04
SGS LTD	Science/Technologie	CHF	2 440,00	244 505,39	0,04
SMITHS GROUP	Manufacture	GBP	3 459,00	69 716,28	0,01
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	Finance/Assurance	SEK	2 567,00	23 655,06	0,00
SWISS PRIME SITE REIT	Immobilier	CHF	1 205,00	121 402,36	0,02
SWISS RE AG	Finance/Assurance	CHF	1 024,00	126 932,71	0,02
SWISSCOM N	IT/Communication	CHF	389,00	228 288,81	0,04
TELENOR	IT/Communication	NOK	11 357,00	130 429,18	0,02
TESCO PLC	Commerce	GBP	56 065,00	241 698,41	0,04
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	3 640,00	212 940,00	0,03
TRYGVESTA	Finance/Assurance	DKK	4 843,00	103 166,27	0,02
UCB SA	Manufacture	EUR	849,00	137 538,00	0,02
UNILEVER	Manufacture	EUR	6 719,00	391 180,18	0,06
VODAFONE GROUP	IT/Communication	GBP	279 818,00	252 359,15	0,04

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	3 795,00	574 183,50	0,09
ZURICH INSURANCE GROUP AG	Finance/Assurance	CHF	515,00	278 875,14	0,05
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				68 572 362,14	11,20
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				68 572 362,14	11,20
BELGIAN KINGDON 2.85% 22/10/2034	Admin. publique	EUR	902 000,00	928 406,86	0,15
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	754 000,00	561 985,74	0,09
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	468 000,00	247 595,91	0,04
BTF 0% 25/05/2032	Admin. publique	EUR	668 000,00	545 655,80	0,09
BTF 0% 25/11/2031	Admin. publique	EUR	550 001,00	456 720,83	0,07
BTPS 2.15% 01/03/2072	Admin. publique	EUR	90 000,00	57 176,20	0,01
BTPe i 2.55% 15/09/2041	Admin. publique	EUR	320 000,00	478 396,35	0,08
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	Admin. publique	EUR	22 806,00	12 276,24	0,00
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	1 236 000,00	862 797,25	0,14
EUROPEAN UNION 0% 04/07/2029	Autre	EUR	1 356 000,00	1 216 372,68	0,20
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	Autre	EUR	590 000,00	620 275,08	0,10
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	Admin. publique	EUR	970 000,00	771 431,30	0,13
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	Admin. publique	EUR	3 041 268,00	2 777 985,43	0,45
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	Admin. publique	EUR	170 000,00	152 316,60	0,02
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	Admin. publique	EUR	3 220 000,00	2 985 294,20	0,49
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2026	Admin. publique	EUR	1 230 000,00	1 206 878,55	0,20
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.3% 15/02/2033	Admin. publique	EUR	690 000,00	714 649,25	0,12
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	430 000,00	435 058,68	0,07
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	Admin. publique	EUR	60 000,00	52 194,60	0,01
FRANCE 0.5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	72 194,00	26 426,67	0,00
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	727 185,00	434 672,04	0,07
FRANCE 1% 25/05/2027	Admin. publique	EUR	2 788 153,00	2 705 879,19	0,44
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	3 217 000,00	2 797 863,68	0,46
FRANCE 1.5% 25/05/2031	Admin. publique	EUR	2 690 000,00	2 529 521,23	0,41
FRANCE 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	107 119,00	89 967,81	0,01
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	160 000,00	82 291,40	0,01
FRANCE O A T 3.5% 25/11/2033	Admin. publique	EUR	2 050 000,00	2 220 510,93	0,36
FRENCH REPUBLIC 0.6% i 25/07/2034	Admin. publique	EUR	795 000,00	845 733,66	0,14

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	Admin. publique	EUR	1 214 000,00	1 010 839,59	0,17
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	Admin. publique	EUR	350 000,00	273 081,65	0,04
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	4 350 000,00	5 019 685,45	0,82
GERMANY 0% 15/08/2031	Admin. publique	EUR	600 000,00	526 164,00	0,09
GERMANY 0% 15/08/2031	Admin. publique	EUR	2 680 000,00	2 350 628,00	0,38
IRELAND 0.2% 15/05/2027	Admin. publique	EUR	990 000,00	944 714,55	0,15
IRELAND 1% 15/05/2026	Admin. publique	EUR	40 000,00	39 427,02	0,01
IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	Admin. publique	EUR	360 000,00	310 056,12	0,05
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	Admin. publique	EUR	340 000,00	242 388,10	0,04
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	Finance/Assurance	EUR	420 000,00	366 131,90	0,06
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	Admin. publique	EUR	1 045 000,00	1 003 255,54	0,16
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	165 000,00	177 127,48	0,03
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	2 689 000,00	2 888 633,44	0,47
KFW 0% 09/11/2028	Finance/Assurance	EUR	2 274 000,00	2 071 841,40	0,34
KFW 0% 15/11/2024	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	697 207,00	0,11
KFW VAR 30/04/2027	Finance/Assurance	EUR	5 010 000,00	4 731 894,90	0,77
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	62 659,00	26 804,67	0,00
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	Admin. publique	EUR	368 813,00	237 815,17	0,04
KINGDOM OF BELGIUM 2.75% 22/04/2039	Admin. publique	EUR	1 180 000,00	1 154 394,97	0,19
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	Admin. publique	EUR	800 000,00	825 334,30	0,13
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	Admin. publique	EUR	350 000,00	411 219,13	0,07
KINGDOM OF NETHERLANDS 4% 15/01/2037	Admin. publique	EUR	910 000,00	1 072 875,98	0,18
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	Admin. publique	EUR	160 000,00	92 919,62	0,02
KINGDOM OF SPAIN 1.95% 30/07/2030	Admin. publique	EUR	2 406 000,00	2 346 088,62	0,38
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	Admin. publique	EUR	951 000,00	962 810,95	0,16
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	Admin. publique	EUR	130 000,00	115 718,29	0,02
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	Admin. publique	EUR	80 000,00	76 063,95	0,01
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	Admin. publique	EUR	3 329 000,00	3 629 466,08	0,59
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	Admin. publique	EUR	320 000,00	344 495,47	0,06
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	540 000,00	583 138,00	0,10
KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/2040	Admin. publique	EUR	60 000,00	71 894,51	0,01
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	294 938,00	146 147,68	0,02
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	Admin. publique	EUR	450 000,00	425 577,63	0,07
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	1 303 000,00	1 150 718,39	0,19
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	Admin. publique	EUR	1 702 000,00	1 683 804,69	0,27
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	Admin. publique	EUR	494 000,00	328 909,06	0,05
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	Admin. publique	EUR	510 000,00	435 630,89	0,07
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	Admin. publique	EUR	50 000,00	33 162,82	0,01
REPUBLIC OF FINLAND 0.875% 15/09/2025	Admin. publique	EUR	270 000,00	265 711,73	0,04
REPUBLIC OF GERMANY 2.2% 15/02/2034	Admin. publique	EUR	1 028 255,00	1 054 181,89	0,17
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	125 000,00	84 624,74	0,01
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	533 000,00	406 342,18	0,07

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	550 000,00	549 867,33	0,09
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	Admin. publique	EUR	97 953,00	72 341,44	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	Admin. publique	EUR	11 024,00	12 618,58	0,00
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	653 000,00	447 627,21	0,07
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	Admin. publique	EUR	72 000,00	54 645,87	0,01
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				20 527 919,14	3,35
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				20 527 919,14	3,35
PROCTER AND GAMBLE ZCP 16/10/2024	Manufacture	EUR	10 500 000,00	10 482 664,50	1,71
SOCIETE GENERALE SA EONIAEST+0.08% 19/11/2024	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 045 254,64	1,64
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				500 421 051,67	81,72
<i>OPCVM</i>				500 421 051,67	81,72
AB FCP I FCP SUSTAINABLE US THEMATIC PORTFOLIO FCP	Finance/Assurance	EUR	558 915,00	31 355 131,50	5,12
AMUNDI ETF ICAV - AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE ETF	Finance/Assurance	EUR	178 902,00	19 360 416,64	3,16
CANDRIAM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL HIGH YIELD	Finance/Assurance	EUR	26 080,00	29 948 968,00	4,89
CANDRIM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL SICAV	Finance/Assurance	EUR	47 037,743	42 380 065,69	6,92
DB X-TRACKERS II- IBOXX EUR LIQUID CORPORATE UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	19 346,00	3 025 714,40	0,49
I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	5 035 596,00	27 282 859,13	4,46
ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	3 906 881,00	18 727 634,07	3,06
ISHARES II PLC ACCUM SHS EUR ETF	Finance/Assurance	EUR	61 735,00	4 415 904,55	0,72
ISHARES II PUBLIC LLIMITED COMPANY USD HIGH YIELD CORP ETF	Finance/Assurance	EUR	3 676 704,00	19 894 645,34	3,25
ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	3 262 786,00	23 159 255,03	3,78
ISHARES PROPERTY EURO	Finance/Assurance	EUR	255 445,00	8 161 467,75	1,33
ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	9 282 870,00	45 294 835,88	7,40
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I	Finance/Assurance	EUR	159 429,00	18 294 477,75	2,99
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE I	Finance/Assurance	EUR	2 300,00	25 375 187,00	4,14
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	71 825,8075	74 195 340,89	12,12
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON XL	Finance/Assurance	EUR	2 068,00	46 519 287,76	7,60
OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	Finance/Assurance	EUR	29 449,00	41 597 890,46	6,79
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	Finance/Assurance	EUR	19 055,2131	21 431 969,83	3,50
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				607 409 085,03	99,19

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 24/10/2016 JPY/EUR	288 592,48	-	JPY	7 751 861,18	EUR	-7 463 268,70
OACT 24/10/2016 JPY/EUR	103 255,15	-	JPY	1 564 849,37	EUR	-1 461 594,22
OACT 24/10/2016 NOK/EUR	82 049,92	-	NOK	3 465 473,53	EUR	-3 383 423,61
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	59 197,33	-	EUR	3 049 892,91	USD	-2 990 695,58
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	54 536,35	-	EUR	2 958 804,73	USD	-2 904 268,38
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	29 319,97	-	EUR	2 874 445,30	USD	-2 845 125,33
OACT 24/10/2016 NOK/EUR	21 759,77	-	NOK	5 769 421,24	EUR	-5 747 661,47
OACT 24/10/2016 NOK/EUR	20 543,19	-	NOK	2 762 269,31	EUR	-2 741 726,12

L'inventaire des opérations à terme de devises (suite)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 241016 USD/EUR	-	8 365,83	EUR	2 970 301,10	USD	-2 978 666,93
OVCT 241016 CHF/EUR	-	45 688,59	EUR	1 454 821,40	CHF	-1 500 509,99
OVCT 241016 CHF/EUR	-	93 315,02	EUR	7 519 138,24	CHF	-7 612 453,26
OACT 241016 USD/EUR	-	107 834,27	USD	5 637 864,01	EUR	-5 745 698,28
OACT 241016 USD/EUR	-	114 664,59	USD	6 082 587,95	EUR	-6 197 252,54
Total	659 254,16	369 868,30		53 861 730,27		-53 572 344,41

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Futures				
EURO STOXX	283	162 880,00	-	7 284 420,00
EURO STOXX 50	-319	-	556 655,00	-16 045 700,00
Sous-Total Futures		162 880,00	556 655,00	-8 761 280,00
Options				
EURO STOXX 50 - CALL 5 200 - 2024-10	3 405	221 325,00	-	15 238 746,36
EURO STOXX 50 - CALL 5 225 - 2024-10	-3 405	-	149 820,00	-11 152 378,62
EURO STOXX 50 - PUT 4 625 - 2024-11	-28 000	-	7 140 000,00	189 857 085,60
EURO STOXX 50 - PUT 4 650 - 2024-11	28 000	7 756 000,00	-	-206 518 585,00
HANG SENG CHINA ENTREPRISES - CALL 7 500 - 2024-12	780	1 673 568,73	-	18 433 286,29
HANG SENG CHINA ENTREPRISES - CALL 8 000 - 2024-12	-1 560	-	2 199 933,09	-26 021 475,63
S&P 500 - PUT 5 300 - 2024-10	-310	-	165 270,37	7 474 882,21
S&P 500 - PUT 5 325 - 2024-10	310	180 547,47	-	-8 211 166,12
Sous-Total Options		9 831 441,20	9 655 023,46	-20 899 604,91
Total Actions		9 994 321,20	10 211 678,46	-29 660 884,91

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO BOBL	114	134 520,00	-	13 685 700,00
EURO BOBL	-8	-	10 800,00	-960 400,00
EURO BUND	-60	-	91 030,00	-8 095 200,00
EURO BUND	-259	-	393 970,00	-34 944 280,00
EURO SCHATZ	647	375 260,45	-	69 342 225,00
EURO SCHATZ	58	34 800,00	-	6 216 150,00
EURO-BTP	-2	-	6 180,00	-242 940,00
EURO-OAT	10	11 700,00	-	1 268 400,00
LONG GILT	51	-	4 302,63	6 033 207,14
US 5Y NOTE	137	-	61 932,63	13 488 593,67
Sous-Total Futures		556 280,45	568 215,26	65 791 455,81
Total Taux d'intérêts		556 280,45	568 215,26	65 791 455,81
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	607 409 085,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	289 385,86
Total instruments financiers à terme - actions	-217 357,26
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-11 934,81
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	932 073,87
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	7 097 291,13
Autres passifs (-)	-3 138 559,27
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	612 359 984,55

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	535 878 884,35	508 500 787,62
Actions et valeurs assimilées	12 044 120,64	14 963 871,35
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 044 120,64	14 963 871,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	36 716 406,69	17 596 695,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	36 716 406,69	17 596 695,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	40 438 099,92	69 961 403,24
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	40 438 099,92	69 961 403,24
Titres de créances négociables	40 438 099,92	69 961 403,24
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	442 679 860,40	403 615 869,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	442 679 860,40	403 615 869,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	4 000 396,70	2 362 948,69
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 000 396,70	2 362 948,69
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	88 070 289,52	26 777 226,42
Opérations de change à terme de devises	53 036 237,59	23 963 495,88
Autres	35 034 051,93	2 813 730,54
Comptes financiers	619 973,53	7 854 215,60
Liquidités	619 973,53	7 854 215,60
Total de l'actif	624 569 147,40	543 132 229,64

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	576 202 848,31	532 143 500,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-8 927 580,82	-14 265 521,84
Résultat de l'exercice (a, b)	87 721,45	-1 885 592,90
Total des capitaux propres	567 362 988,94	515 992 385,59
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	3 707 485,45	2 298 027,27
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	3 707 485,45	2 298 027,27
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 707 485,45	2 298 027,27
Autres opérations	-	-
Dettes	53 044 799,43	24 732 912,91
Opérations de change à terme de devises	52 258 680,46	24 439 533,99
Autres	786 118,97	293 378,92
Comptes financiers	453 873,58	108 903,87
Concours bancaires courants	453 873,58	108 903,87
Emprunts	-	-
Total du passif	624 569 147,40	543 132 229,64

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	372 732 736,28	10 802 220,00
ACTIONS	5 606 025,97	10 802 220,00
VENTE - FUTURE - EMINI RUSSEL	5 606 025,97	-
VENTE - FUTURE - Marche a terme ferme	-	10 802 220,00
TAUX	367 126 710,31	-
VENTE - FUTURE - EURO BUND	17 366 400,00	-
VENTE - FUTURE - US 10Y ULTRA	35 615 702,48	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.50 - 2024-09	69 592 589,26	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.75 - 2021-09	233 033 651,69	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.50 - 2024-06	11 518 366,88	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	395 950 509,20	132 520 936,52
ACTIONS	9 047 870,22	123 253 555,48
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	672 640,00	-
ACHAT - FUTURE - Marche a terme ferme	-	123 253 555,48
ACHAT - FUTURE - S&P 500 EMINI	8 375 230,22	-
TAUX	386 902 638,98	9 267 381,04
ACHAT - FUTURE - EURO-BTP	1 316 760,00	-
ACHAT - FUTURE - LONG GILT	25 510 260,55	-
ACHAT - FUTURE - US 2Y NOTE	78 691 094,54	-
ACHAT - FUTURE - US ULTRA BOND 30Y	8 183 412,04	-
ACHAT - OPTION - Marche a terme conditionnel	-	9 267 381,04
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.25 - 2024-06	13 400 240,91	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.625 - 2024-09	259 800 870,94	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	168 571,17	24 940,78
Produits sur actions et valeurs assimilées	684 849,69	646 524,89
Produits sur obligations et valeurs assimilées	782 804,69	168 450,30
Produits sur titres de créances	1 294 555,25	3 082,40
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 930 780,80	842 998,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	101 460,48	42 064,53
Autres charges financières	-	7 822,24
Total (II)	101 460,48	49 886,77
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 829 320,32	793 111,60
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 707 429,38	2 643 549,19
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	121 890,94	-1 850 437,59
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-34 169,49	-35 155,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	87 721,45	-1 885 592,90

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,50 TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 1,20 % TTC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	515 992 385,59	521 024 729,96
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	98 585 626,85	74 967 519,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 760 820,89	-42 279 105,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 766 625,55	6 530 229,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 830 496,36	-29 422 278,38
Plus-values réalisées sur contrats financiers	16 459 397,99	14 029 873,30
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-19 189 845,48	-10 966 849,49
Frais de transaction	-536 906,04	-264 939,22
Différences de change	-2 140 503,09	8 846 233,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 007 072,27	-23 922 954,89
Différence d'estimation exercice N	-3 990 058,93	
Différence d'estimation exercice N - 1	-23 997 131,20	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-111 438,39	-699 634,37
Différence d'estimation exercice N	427 367,48	
Différence d'estimation exercice N - 1	538 805,87	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	121 890,94	-1 850 437,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	567 362 988,94	515 992 385,59

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	36 716 406,69	6,47
Obligations Indexées	22 794,84	0,00
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	36 693 611,85	6,47
Titres de créances	40 438 099,92	7,13
Les titres négociables à court terme	29 981 503,71	5,28
Les titres négociables à moyen terme	10 456 596,21	1,84
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	754 029 349,29	132,90
Actions	14 653 896,20	2,58
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	32 246 435,25	5,68	4 447 176,60	0,78	-	-	22 794,84	0,00
Titres de créances	20 378 215,28	3,59	20 059 884,64	3,54	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	619 973,53	0,11
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	453 873,58	0,08
Hors-bilan								
Opérations de couverture	52 982 102,48	9,34	-	-	314 144 607,83	55,37	-	-
Autres opérations	113 701 527,13	20,04	-	-	273 201 111,85	48,15	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	388 852,00	0,07	3 254 412,73	0,57	8 475 722,17	1,49	24 597 419,79	4,34
Titres de créances	30 410 255,56	5,36	10 027 844,36	1,77	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	619 973,53	0,11	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	453 873,58	0,08	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	314 144 607,83	55,37	-	-	-	-	52 982 102,48	9,34
Autres opérations	-	-	273 201 111,85	48,15	78 691 094,54	13,87	-	-	35 010 432,59	6,17

Répartition par devise

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	205 547,39	0,04	2 562 964,05	0,45	3 011 900,51	0,53
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	14 227 856,24	2,51	11 214 948,53	1,98	346 900,51	0,06	7 266 819,73	1,28
Comptes financiers	-	-	-	-	1 627,10	0,00	618 346,43	0,11
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	13 434 853,59	2,37	3 812 851,86	0,67	5 644 317,38	0,99	-	-
Comptes financiers	379 754,52	0,07	149,72	0,00	-	-	620,95	0,00

Répartition par devise (suite)

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	355 366 336,28	62,63	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	368 450 848,65	64,94	-	-	-	-	25 510 260,55	4,50

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	30 276 163,00
Contrepartie vente à terme de devises	22 760 074,59
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	2 502 907,55
Vente à règlement différé	32 523 082,50
Coupons à recevoir	8 061,88
Total créances	88 070 289,52
Dettes	
Vente à terme de devises	-22 892 022,83
Contrepartie achat à terme de devises	-29 366 657,63
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-218 331,93
Collatéral espèces reçu	-540 000,00
Provision commission de mouvement	-27 787,04
Total dettes	-53 044 799,43
Total	35 025 490,09

Souscriptions rachats

Parts émises	162 767,8330
Parts rachetées	92 193,8630

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	18 437,18

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010645325	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	3,00	1 406 170,50	4 218 511,50
FRO000979866	OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I	338 646,00	108,54	36 756 636,84
FRO011869163	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE I	713,00	9 992,58	7 124 709,54
FRO010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON I	1 521,00	19 164,32	29 148 930,72
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	32 942,00	1 278,01	42 100 205,42
FRO011614239	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	21 465,2131	1 073,44	23 041 618,35
FRO010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	5 518,00	9 972,38	55 027 592,84
FRO010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	81 297,00	1 039,31	84 492 785,07
	<i>Sous-total</i>			<i>281 910 990,28</i>

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	87 721,45	-1 885 592,90
Total	87 721,45	-1 885 592,90
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	87 721,45	-1 885 592,90
Total	87 721,45	-1 885 592,90
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 927 580,82	-14 266 193,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8 927 580,82	-14 266 193,02
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 927 580,82	-14 266 193,02
Total	-8 927 580,82	-14 266 193,02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	567 362 988,94	515 992 385,59	521 024 729,96	477 752 963,84	500 120 677,10
Nombre de titres					
Parts	937 447,3589	866 873,3889	815 565,3779	780 061,2179	777 983,2179
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	605,22	595,23	638,85	612,45	642,84
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-9,42	-18,63	24,12	-17,14	-13,67

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			12 044 120,64	2,12
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 044 120,64	2,12
ABB LTD-NOM	CHF	2 107,00	71 353,67	0,01
AENA SME SA	EUR	399,00	56 897,40	0,01
AIR LIQUIDE	EUR	1 444,00	230 808,96	0,04
ALCON INC	CHF	806,00	59 034,27	0,01
ANTOFAGASTA PLC	GBP	3 848,00	63 637,95	0,01
ASSA ABLOY AB	SEK	2 628,00	54 422,05	0,01
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	6 927,00	134 141,36	0,02
ASTRAZENECA PLC	GBP	1 579,00	202 426,56	0,04
BEIERSDORF	EUR	1 226,00	149 755,90	0,03
BUNZL	GBP	1 761,00	59 647,43	0,01
CARLSBERG B	DKK	1 085,00	129 699,48	0,02
CARREFOUR SA	EUR	5 329,00	86 782,77	0,02
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	2 154,00	62 616,78	0,01
COLOPLAST B	DKK	1 268,00	127 123,08	0,02
COMPASS GROUP PLC	GBP	1 725,00	39 953,02	0,01
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	1 224,00	68 827,59	0,01
DANONE SA	EUR	2 240,00	117 062,40	0,02
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	3 717,00	131 191,52	0,02
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 479,00	242 112,30	0,04
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	2 522,00	50 107,10	0,01
DIAGEO	GBP	667,00	23 349,62	0,00
DSM FIRMENICH LTD	EUR	1 048,00	83 976,24	0,01
E.ON SE	EUR	18 530,00	207 536,00	0,04
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	EUR	29 216,00	114 994,18	0,02
ELISA OYJ	EUR	2 211,00	97 040,79	0,02
ENDESA	EUR	11 200,00	215 880,00	0,04
ENEL SPA	EUR	13 049,00	75 945,18	0,01
EQUINOR ASA	NOK	4 239,00	132 125,41	0,02
GEBERIT AG-NOM	CHF	298,00	141 223,48	0,02
GENMAB	DKK	84,00	28 251,58	0,00
GIVAUDAN N	CHF	74,00	228 750,19	0,04
GSK PLC	GBP	24 638,00	424 191,71	0,07
HALMA PLC	GBP	1 133,00	25 372,99	0,00
HENKEL KGAA	EUR	751,00	44 849,72	0,01
HERMES INTERNATIONAL	EUR	90,00	155 682,00	0,03
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	33 043,00	246 241,58	0,04
IBERDROLA SA	EUR	17 041,00	180 549,40	0,03
INDITEX	EUR	7 136,00	251 829,44	0,04
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	EUR	5 518,00	62 160,27	0,01
JERONIMO MARTINS SGPS SA	EUR	2 363,00	50 237,38	0,01
KERRY GROUP A	EUR	1 078,00	84 376,21	0,01

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KONE B	EUR	2 156,00	86 067,52	0,02
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	13 413,00	382 538,76	0,07
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	101 614,00	316 934,07	0,06
KUEHNE UND NAGEL INTERNATIONAL AG-NOM	CHF	1 226,00	330 376,34	0,06
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	389,00	36 989,53	0,01
LOREAL SA	EUR	642,00	252 434,40	0,04
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	227,00	162 622,80	0,03
MERCK KGAA	EUR	1 016,00	160 680,40	0,03
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	549,00	202 635,90	0,04
NATIONAL GRID PLC	GBP	12 839,00	145 020,45	0,03
NESTLE SA	CHF	2 874,00	307 830,01	0,05
NORDEA BANK ABP	SEK	7 659,00	79 982,53	0,01
NOVARTIS AG-NOM	CHF	3 736,00	362 085,92	0,06
NOVO NORDISK AS	DKK	5 142,00	444 003,46	0,08
NOVOZYMES AS-B	DKK	2 419,00	92 354,74	0,02
ORANGE	EUR	10 653,00	115 691,58	0,02
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	55,00	58 745,03	0,01
PERNOD RICARD	EUR	751,00	118 545,35	0,02
QIAGEN NV	EUR	2 153,00	82 395,31	0,01
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	2 333,00	156 167,92	0,03
RELX PLC	GBP	4 907,00	156 985,53	0,03
ROCHE HOLDING LTD	CHF	1 236,00	319 607,87	0,06
SAGE GRP	GBP	6 320,00	72 191,10	0,01
SAMPO A	EUR	2 161,00	88 557,78	0,02
SANOFI	EUR	4 086,00	414 647,28	0,07
SAP SE	EUR	1 025,00	125 890,50	0,02
SGS LTD	CHF	2 240,00	178 126,89	0,03
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	1 754,00	14 876,79	0,00
SWISS PRIME SITE REIT	CHF	962,00	83 382,27	0,01
SWISS RE AG	CHF	776,00	75 568,96	0,01
SWISSCOM N	CHF	253,00	142 153,32	0,03
SYMRISE	EUR	813,00	73 430,16	0,01
TELENOR	NOK	6 808,00	73 421,98	0,01
TESCO PLC	GBP	44 183,00	135 056,51	0,02
TOTAL ENERGIES SE	EUR	2 897,00	180 512,07	0,03
TRYGVESTA	DKK	3 864,00	67 025,40	0,01
UMICORE SA	EUR	1 205,00	27 052,25	0,00
UNILEVER	EUR	5 113,00	239 723,01	0,04
UNITED UTILITIES GROUP PLC	GBP	4 903,00	53 710,30	0,01
VODAFONE GROUP	GBP	72 773,00	64 391,61	0,01
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	3 025,00	346 816,25	0,06
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	472,00	204 725,83	0,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées			36 716 406,69	6,47
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			36 716 406,69	6,47
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.70% 30/04/2032	EUR	180 000,00	140 712,05	0,02
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	754 000,00	481 737,73	0,08
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	EUR	78 000,00	33 009,42	0,01
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	1 100 000,00	1 081 047,45	0,19
BTF 0% 25/05/2032	EUR	1 180 000,00	890 522,40	0,16
BTF 0% 25/11/2031	EUR	550 001,00	423 170,77	0,07
BTPS 2.15% 01/03/2072	EUR	660 000,00	336 890,47	0,06
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	EUR	22 806,00	10 473,88	0,00
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	EUR	1 714 442,00	1 573 953,69	0,28
BUONI POLIENNAL DEL TES 1.7% 01/09/2051	EUR	25 000,00	12 969,86	0,00
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	EUR	340 000,00	254 217,04	0,04
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	EUR	776 000,00	441 613,67	0,08
EUROPEAN UNION 0% 04/07/2029	EUR	1 720 000,00	1 427 256,00	0,25
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	EUR	330 000,00	326 463,46	0,06
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	EUR	1 590 000,00	1 322 768,70	0,23
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	EUR	1 660 000,00	1 445 677,40	0,25
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.3% 15/02/2033	EUR	700 000,00	682 466,82	0,12
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	EUR	60 000,00	47 977,20	0,01
FRANCE 0% 25/02/2026	EUR	1 520 000,00	1 407 687,20	0,25
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	100 000,00	79 768,00	0,01
FRANCE 0.5% 25/05/2072	EUR	72 194,00	22 567,62	0,00
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	1 117 185,00	597 901,91	0,11
FRANCE 1% 25/05/2027	EUR	3 368 153,00	3 132 480,76	0,55
FRANCE 1.25% 25/05/2034	EUR	1 120 000,00	905 994,93	0,16
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	680 000,00	605 512,02	0,11
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	107 119,00	83 504,77	0,01
FRENCH REPUBLIC 0.0% 25/03/2025	EUR	900 000,00	855 855,00	0,15
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	EUR	460 000,00	353 769,46	0,06
FRENCH REPUBLIC 1.75% 25/05/2066	EUR	70 000,00	40 922,96	0,01
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	EUR	350 000,00	251 414,96	0,04
GERMANY 0% 15/08/2031	EUR	600 000,00	484 902,00	0,09
IRELAND 0.2% 15/05/2027	EUR	330 000,00	297 627,16	0,05
IRELAND 1% 15/05/2026	EUR	40 000,00	38 038,90	0,01
IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	EUR	360 000,00	280 834,62	0,05
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	EUR	60 000,00	36 288,87	0,01
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	EUR	320 000,00	244 165,57	0,04
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	265 000,00	250 599,68	0,04
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	1 633 000,00	1 506 541,64	0,27
ITALIAN REPUBLIC i 0.65% 15/05/2026	EUR	20 000,00	22 794,84	0,00
KFW 0% 09/11/2028	EUR	294 000,00	248 527,02	0,04
KFW 0% 15/11/2024	EUR	700 000,00	672 238,00	0,12
KFW VAR 30/04/2027	EUR	5 010 000,00	4 447 176,60	0,78
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	62 659,00	21 458,15	0,00

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	1 250 000,00	1 042 701,37	0,18
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	EUR	658 813,00	372 018,45	0,07
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	EUR	530 000,00	347 338,33	0,06
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	EUR	380 000,00	367 652,55	0,06
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	EUR	160 000,00	173 768,81	0,03
KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	EUR	440 000,00	362 274,50	0,06
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	EUR	740 000,00	352 471,53	0,06
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	381 000,00	353 302,76	0,06
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	EUR	130 000,00	99 579,84	0,02
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	80 000,00	64 023,76	0,01
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	310 000,00	303 699,53	0,05
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	470 000,00	452 269,83	0,08
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	EUR	100 000,00	105 421,70	0,02
KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/2040	EUR	60 000,00	64 670,53	0,01
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	EUR	574 556,00	520 800,54	0,09
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	294 938,00	121 461,37	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2024	EUR	400 000,00	388 852,00	0,07
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	EUR	170 000,00	138 354,50	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	EUR	85 000,00	77 637,11	0,01
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	EUR	990 000,00	905 633,50	0,16
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	EUR	494 000,00	287 130,43	0,05
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	EUR	510 000,00	397 408,05	0,07
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	EUR	50 000,00	28 856,15	0,01
REPUBLIC OF FINLAND 0.875% 15/09/2025	EUR	270 000,00	257 798,79	0,05
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	155 000,00	85 597,00	0,02
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	143 000,00	89 495,67	0,02
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	EUR	46 000,00	36 494,26	0,01
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	250 000,00	197 703,82	0,03
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	EUR	69 000,00	60 324,29	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	EUR	97 953,00	61 652,46	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	EUR	135 512,00	138 315,15	0,02
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	EUR	11 024,00	11 417,18	0,00
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	552 000,00	318 860,57	0,06
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	472 000,00	309 919,71	0,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			40 438 099,92	7,13
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			40 438 099,92	7,13
Titres de créances négociables			40 438 099,92	7,13
BANQUE POSTALE LA ZCP 11/12/2023	EUR	10 000 000,00	9 921 619,07	1,75
BFCM ESTR+0.11% 29/12/2023	EUR	10 000 000,00	10 032 040,28	1,77
PROCTER AND GAMBLE ZCP 09/11/2023	EUR	10 500 000,00	10 456 596,21	1,84
SOCIETE GENERALE ESTR+0.09% 17/01/2024	EUR	10 000 000,00	10 027 844,36	1,77
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Organismes de placement collectif			442 679 860,40	78,02
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			442 679 860,40	78,02
AB FCP I FCP SUSTAINABLE US THEMATIC PORTFOLIO FCP	EUR	396 541,00	18 280 540,10	3,22
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI INDEX MSCI USA SRI PBA	EUR	112 923,00	10 441 199,35	1,84
AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD	EUR	3,00	4 218 511,50	0,74
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS	EUR	32 942,00	42 100 205,42	7,42
AVIVA INVESTORS JAPON	EUR	1 521,00	29 148 930,72	5,14
CANDRIAM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL HIGH YIELD	EUR	19 744,00	20 426 747,52	3,60
CANDRIM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL SICAV	EUR	35 408,743	29 272 407,84	5,16
I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	EUR	3 990 168,00	19 429 724,06	3,42
ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF	EUR	1 370 289,00	6 190 965,70	1,09
ISHARES II PLC ACCUM SHS EUR ETF	EUR	17 003,00	1 007 767,81	0,18
ISHARES II PUBLIC LLIMITED COMPANY USD HIGH YIELD CORP ETF	EUR	1 704 654,00	8 125 233,29	1,43
ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	EUR	211 977,00	8 570 230,11	1,51
ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF	EUR	2 095 224,00	12 979 912,68	2,29
ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	EUR	5 973 016,00	26 044 141,66	4,59
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I	EUR	338 646,00	36 756 636,84	6,48
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE I	EUR	713,00	7 124 709,54	1,26
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	EUR	21 465,2131	23 041 618,35	4,06
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	EUR	5 518,00	55 027 592,84	9,70
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	EUR	81 297,00	84 492 785,07	14,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			292 911,25	0,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			292 911,25	0,05
Appel marge EUR G1	EUR	-449 213,85	-449 213,85	-0,08
Appel marge GBP G1	GBP	84 090,00	96 944,89	0,02
Appel marge JPY G1	JPY	1,00	0,01	0,00
Appel marge USD G1	USD	-32 797,04	-30 977,13	-0,01
ED/202406/C/98.25	USD	1 450,00	85 596,22	0,02
ED/202406/C/98.5	USD	-1 450,00	-68 476,98	-0,01
EMINI RUSSE 1223	USD	-66,00	229 870,13	0,04
EURO BUND 1223	EUR	-134,00	525 933,85	0,09
EURO BUND 1223	EUR	-1,00	2 480,00	0,00
EURO STOXX 50 1223	EUR	16,00	-13 040,00	0,00
EURO-BTP FU 1223	EUR	12,00	-66 160,00	-0,01
LONG GILT 1223	GBP	235,00	-96 944,89	-0,02
S&P 500 EMI 1223	USD	41,00	-359 512,27	-0,06
SFR/202409/P/94.5	USD	657,00	306 393,15	0,05
SFR/202409/P/94.63	USD	-3 348,00	-1 936 859,50	-0,34
SFR/202409/P/94.75	USD	2 691,00	1 906 257,38	0,34
US 10YR ULTRA T 1223	USD	-338,00	846 921,07	0,15
US 2 YR NOT 0124	USD	411,00	-184 037,61	-0,03
US ULTRA BOND C 1223	USD	73,00	-502 263,22	-0,09
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			88 070 289,52	15,52
Dettes			-53 044 799,43	-9,35
Comptes financiers			166 099,95	0,03
ACTIF NET			567 362 988,94	100,00